



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER



CTM du 30 mai 2013 Déclaration commune CFDT et UNSA

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Comme vous avez pu le constater en début de séance de ce CTM, les agents d'administration centrale et les organisations syndicales représentatives ne sont pas satisfaits du projet de regroupement immobilier que l'administration semble vouloir imposer à marche forcée, tant sur la forme que sur le fond.

Nos organisations syndicales sont solidaires de l'action de nos camarades d'administration centrale, dont nous comprenons les inquiétudes.

Nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général, d'examiner avec la plus grande attention les revendications de nos collègues et nous souhaitons que des instructions soient données pour qu'un dialogue s'instaure à tous les niveaux.

Concernant le point de débat relatif au commissionnement de l'environnement, nous constatons une fois de plus un dialogue social décalé, le projet ayant déjà été présenté en CT locaux avant même le groupe d'échanges.

Toujours dans le domaine de l'environnement, Cfdt et UNSA sont ouverts à une négociation sur le périmètre de l'agence française pour la biodiversité visant à aboutir à un protocole d'accord sur :

- les périmètres,
- les missions,
- les moyens,
- la consolidation statutaire des agents.

Comme les protocoles VNF et CEREMA nous demandons la constitution d'un comité de suivi du protocole.

Dès à présent, nous nous interrogeons fortement sur la pertinence du découpage proposé, notamment sur la police de l'environnement, conformément au rapport n° 2 sur la préfiguration de l'AFB.

Aujourd'hui, nous examinons en point d'information le projet d'organisation du CEREMA.

Pourquoi les CT locaux des services du futur CEREMA votent-ils sur le projet d'organisation alors que le CTM se contente d'un point d'information? Nous demandons une clarification sur la

procédure de consultation et de la notion juridique de ce document ainsi que le respect du parallélisme des formes pour la consultation locale et nationale.

Nous constatons que le projet d'organisation du CEREMA n'a pas été accepté avec enthousiasme.

Pas un seul avis favorable et même un rejet dans la majeure partie des services

Le CEREMA des premiers mois sera une juxtaposition des 11 services pré-existants, avec un siège aux prérogatives encore floues. Les organigrammes des 11 services ne sont pas pointés comme étant modifiés lors du pré-positionnement.

Il faut espérer que la mutualisation respecte la subsidiarité et que ce siège apporte une vraie plus-value en matière de coordination et d'animation.

En termes d'effectifs, la baisse continue localement. Qu'en sera t'il pour compléter les 40 postes qui manqueront au siège pour fonctionner correctement ? Nous nous posons en ce sens la question de l'arbitrage sur la récupération des postes que nous avons transférés aux DREAL (PSI et CPCM) ou de la DRI.

La CFDT et l'UNSA déplorent que l'apport du ministère en ETP, pour la constitution du CEREMA ne soit pas à la hauteur des enjeux, ce qui va se traduire par une baisse de notre capacité de production.

Merci de votre attention.
